

# Nouvelles Brèves

— votre bulletin d'informations municipales —

## Sommaire

**Développement durable** 1

**Dossier spécial** 2  
Bilan d'une année de mandat



**Urbanisme** 3  
PTZ

**Au conseil municipal** 3

**Brèves** 4

**Agenda** 4

MAIRIE D'ASPET  
Place de la République  
31160 ASPET  
Téléphone : 05 61 88 40 22  
Télécopie : 05 61 88 44 03  
Mail : [mairie.aspet@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspet@wanadoo.fr)  
Web : [www.mairie-aspet.fr](http://www.mairie-aspet.fr)



## Agenda 21

**En 2007 a été mis en place l'Agenda 21 d'Aspet. 66 propositions d'actions ont été faites autour de 4 axes principaux : promouvoir le développement durable par l'éducation, la sensibilisation et l'exemplarité, renforcer la cohésion territoriale, préserver et valoriser les patrimoines naturels locaux et renforcer l'attractivité d'Aspet. Sept ans après, quel bilan peut-on faire ?**

Parmi les actions réalisées par la commune d'Aspet, citons la mise en place d'un réseau chaleur avec l'installation d'une chaudière à bois à l'école Germaine Barés en 2008. Les locaux de l'ALAE y ont été raccordés en 2009, puis ceux de La Poste en 2014. Il est prévu de raccorder aussi dans les années à venir d'autres structures (la piscine municipale notamment). Cette action permet en outre d'utiliser le potentiel énergétique local puisqu'une partie du bois qui sert à alimenter la chaudière est issue des forêts communales.

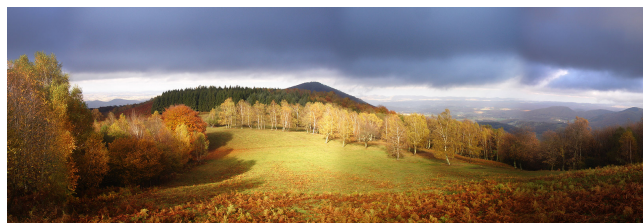
La commune a aussi mis en place un schéma de l'eau potable afin d'assurer une meilleure connaissance et donc une meilleure gestion de la ressource en eau (protection autour des captages d'eau). De la même manière, le schéma directeur de l'assainissement, qui définit les zones d'assainissement collectif ou autonome, a pour objectif d'améliorer la gestion des réseaux sur la commune et de préserver le patrimoine naturel. C'est aussi cet objectif que défend le Plan local d'urbanisme, en cours d'élaboration sur la commune, en visant à mieux gérer l'extension urbaine.

Le soutien apporté par la commune aux associations par l'octroi de subventions ou par la mise à disposition de locaux, de matériel et de personnel fait aussi partie des propositions que la commune souhaite défendre.

Citons enfin la réduction du temps d'éclairage la nuit qui a permis non seulement de réduire les consommations énergétiques mais aussi de faire des économies budgétaires non négligeables.

Ce tour d'horizon des actions mises en place par la commune dans le cadre de l'Agenda 21 ne serait pas complet sans l'évocation de deux projets soutenus par la commune :

- la proposition de l'association FERUS de planter des arbres fruitiers sur le terrain communal sous la chapelle de Miègecte afin de favoriser la pollinisation et de maintenir l'apiculture en zone de montagne ;
- le deuxième partenariat est celui établi avec l'entreprise "Fée nature" qui commercialise de la sève de bouleau récoltée sur les arbres de la forêt communale et qui s'engage ainsi à collaborer avec l'ONF pour l'entretien et la préservation des forêts.



©D.Clément

## SIVOM : recyclage des emballages

Beaucoup d'emballages recyclables sont encore jetés dans nos poubelles. Donnons-leur une seconde vie en les triant : bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve, canettes et aérosols, papiers, cartons, bocaux et bouteilles en verre... Tous ces déchets

pourront être recyclés et revalorisés pour devenir des vélos, des voitures, du mobilier de jardin, des vêtements...

**Chaque geste de tri est un geste pour la planète.**



# Le mot du maire

Un an s'est écoulé depuis les élections municipales de mars 2014 et nous avons souhaité faire le bilan de cette période avec vous. Vous n'ignorez pas le contexte difficile de crise sociale et économique qui touche la planète, mais nous ne pouvons que constater combien il vous atteint, accroît vos besoins et vos attentes à l'égard des élus de proximité que nous sommes. En cette période particulièrement grave sur fond de terrorisme international, de cruauté et de barbarie incompréhensible mais réelle, sur fond aussi d'opacité de la réforme territoriale annoncée, nous avons constaté combien les citoyens que vous êtes se tournent vers nous et combien la commune devient votre seul échelon de proximi-

té, et en tout cas, combien vous espérez y trouver une réponse à cette instabilité.

Plus que jamais le maire est le garant de la cohésion sociale et de l'application de la loi nationale sur le territoire communal, ce qui est un gage d'égalité pour les citoyens d'Aspet.

Vous avez pleinement conscience que des changements sont nécessaires et que le mode de pensée de la société a évolué : la rapidité des communications, les progrès scientifiques certains, la consommation à outrance, la planète terre en danger écologique, l'injustice sociale et financière nous obligent à adapter la gestion de cette ville à ces enjeux et défis.

Dès aujourd'hui nous essayons de nous positionner fortement sur le territoire commingeois et dans les structures intercommunales en place, en valorisant votre identité et les atouts que nous avons. Dans ce village gravement touché par une

catastrophe écologique inattendue, nous voulons mettre en valeur nos richesses et nos qualités en matière de patrimoine naturel et bâti, dans les services publics ou privés, communaux ou associatifs, les commerces, l'artisanat, les services à la personne : tout cela réuni aussi harmonieusement sur Aspet pour notre grande chance et partagé avec les communes voisines et les visiteurs. Notre ville a des atouts reconnus réels : ma volonté et celle du conseil municipal est de les faire prospérer. Nous en avons l'ambition et nous travaillons tous les jours avec les services de la ville et en concertation avec nos collègues du territoire intercommunal.

Mesdames, Messieurs, chers amis, nous comptons sur votre implication dans notre démarche ; votre participation sera un gage de réussite pour cette ville. Merci à vous.

## Les chiffres pour 2014

### Études et travaux : 155 826 €

- Place de la République étude de requalification urbaine : 61 737 €
- École maternelle : 21 660 €
- La Poste raccordement chaufferie bois : 14 077 €
- Église Girosp paratonnerre : 1 670 €
- Voirie Girosp radars pédagogiques : 6 741 €
- Presbytère assainissement : 2 668 €
- Mairie WC, matériel informatique : 1 907 €
- Tennis toiture : 13 150 €
- St Jean-Baptiste électricité : 3 046 €
- Place Peyrot appartement : 3 705 €
- Piscine architecte et travaux : 22 077 €
- Équipement vidéo catastrophe naturelle : 3 384 €.

### En régie

Travaux d'entretien des bâtiments : 18 353 €.

**Voirie (Syndicat Aspet-Saint-Gaudens-Montréjeau) : 131 150 €**

Travaux Place Saint-Martin, Micas, Lotissement, Collège, Fontagnères, Girosp, Gouillou, Pré commun.

**Éclairage place du cardinal Sourrieu : 7 561 €.**

### Forêt

Recettes : vente de coupes de bois : 25 742 €  
Dépenses : 29 692 € dont  
- entretien : 24 315 €  
- tempête : 1 210 €  
- prestation Office national de la forêt : 4 167 €.

**Subvention aux associations : 9 350 €**

**Culture et animations : 48 570 €**

- manifestations : 31 660 €  
Cérémonie Vierge noire, fête de la musique, "Aspet s'expose", fête du 14 juillet, Halte Nomade du livre jeunesse, "1 enfant, 1 arbre", fête de Noël.  
- bibliothèque : 16 910 €.

**Écoles : 89 166 €**

105 enfants : 5 classes

Entretien bâtiments, périscolaire, cantine, aide aux devoirs.

### Urbanisme

70 demandes : - 29 déclarations préalables dont 3 refusées  
- 33 certificats d'urbanisme dont 5 défavorables  
- 6 permis de construire dont aucun refusé  
- 2 permis de démolir dont 1 refusé.

### État civil

- 5 naissances  
- 8 mariages  
- 18 décès  
- 56 cartes d'identité  
- 205 passeports.

### Résultats comptables pour fin 2014 :

- Budget principal : - 64 656 €  
- Budget eau : + 261 446 €  
- Budget CCAS : + 24 353 €  
- Cumul budgets : + 221 143 €

**Trésorerie au 31/12/2014 : commune + centre communal d'action sociale : 146 233 €**

## Dossiers en cours et à venir

- Gendarmerie : changement des menuiseries
- Démolition et aménagement de l'espace "désordres place de la République"
- Contentieux architectural aux écoles
- Réfection bassin piscine : 2<sup>e</sup> tranche de travaux
- Réhabilitation de deux appartements



# Aspet, commune rurale éligible au prêt à taux zéro (PTZ) pour l'habitat ancien

En janvier 2015 est publiée la liste des 5920 communes rurales éligibles au PTZ pour l'habitat ancien. Cette mesure fait partie du plan pour la relance du logement annoncé par Manuel Valls et appliqué dans la loi de finances pour

### Qu'est-ce qui change pour le PTZ ?

Le PTZ est destiné à l'accession à la propriété d'un logement neuf en priorité ; jusqu'ici, on ne pouvait en bénéficier pour l'achat d'un logement ancien que s'il s'agissait d'un logement HLM mis à la vente.

2015. Aspet fait partie des communes où les administrés peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, accéder au prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat d'un logement ancien, à condition toutefois d'effectuer des travaux de rénovation.

5920 communes "sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché", ont donc été incluses dans une zone spéciale dont les habitants sont éligibles au PTZ pour l'ancien, a précisé Sylvia Pinel, ministre du Logement, de

l'Égalité des territoires et de la Ruralité. L'obtention du prêt est conditionnée à des travaux de rénovation ou d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération. Les travaux devront être faits dans un délai de trois ans.

La mesure vise à favoriser la revitalisation des centres-bourgs, dont les logements, parfois très anciens, sont souvent vétustes, en mauvais état, ou ne bénéficient pas du confort moderne souvent nécessaire pour attirer de jeunes ménages dans les bourgs ruraux.

### Rappel des règles d'urbanisme

#### Aspect extérieur

Tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement de façade, changement de menuiserie, pose de store) sont soumis à autorisation préalable. Les travaux n'ayant pas été déclarés peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du code de l'urbanisme. La demande (déclaration préalable ou permis de construire en fonction de l'ampleur des travaux) est disponible sur internet ou en mairie.

#### Enseigne commerciale

Toute pose d'enseigne commerciale est soumise à autorisation préfectorale en vertu du code de l'environnement. L'imprimé cerfa n°14798\*01 est disponible sur internet ou en mairie. La demande est à déposer directement auprès des services de la préfecture (coordonnées disponibles en mairie).

#### Aménagement intérieur d'un ERP

Tous travaux intérieurs d'ampleur dans un établissement recevant du public sont soumis à autorisation en

vertu du code de la construction de l'habitation (par exemple dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau local commercial).

Le formulaire "autorisation de travaux" est disponible sur internet ou en mairie.

Pour toute question relative à ces règles d'urbanisme, veuillez vous adresser au service urbanisme de la mairie auprès de M. Gracia, sur rendez-vous.

## Compte-rendu du conseil municipal du 26 février

- Cession de terrain : la SA HLM Cité des jardins a décidé de mettre en vente les 9 logements dont elle est propriétaire au "Pont Neuf Bourras". La commune propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 4792 m<sup>2</sup> qui englobe la voirie et les espaces verts attenants aux logements accepte la vente au prix de 6 € le m<sup>2</sup>.

- Convention avec l'association FERUS : une convention est établie avec la commune qui mettra à disposition de l'association le terrain sous la chapelle de Miègeocoste dans le cadre d'un programme de plantations, ruches et pollinisation. Un sentier pédestre permettra d'organiser des visites pour tout public.

- Délégation d'attribution du conseil municipal au maire : le conseil municipal donne délégation au maire pour intenter

pour la durée de son mandat au nom de la commune toutes les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant le juge administratif, judiciaire ou financier, en première instance comme en appel ou en cassation.

- Cession d'un bâtiment communal : la commune d'Aspet propose la cession pour l'euro symbolique du bâtiment du gymnase et de l'emprise de l'extension projetée à la Communauté de Communes des Trois Vallées qui souhaite y réaliser des travaux de réhabilitation. Cette cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une opération d'intérêt communautaire, pour une utilisation au bénéfice des habitants et associations de tout le territoire de la CC3V.

**Décès**

- Germaine Alibert épouse Peres le 31 janvier
- Adèle Dulon le 13 février
- Gérard Hattinguais le 25 février

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie

**BRÈVES****Règlementation sur les chiens**

Pour rappel, la détention d'un chien pouvant être dangereux nécessite un permis. Les chiens concernés sont les chiens de catégorie 1 et 2, à savoir les chiens d'attaque (Pitbulls, Mastiffs, Tosa) et les chiens de garde et de défense (Rottweilers). La délivrance du permis se fait suite à une formation d'aptitude à la détention de l'animal par le propriétaire et d'une évaluation comportementale de l'animal. Le propriétaire de l'animal doit demander un permis à la mairie de son domicile et fournir les pièces suivantes : le justificatif d'identification du chien, le certificat de vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien, l'attestation d'aptitude, une attestation de responsabilité civile du propriétaire, un certificat de stérilisation pour les chiens de 1<sup>re</sup> catégorie.

Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique sous peine d'amende.

Pour information, une nouvelle borne pour les déjections canines a été installée à l'angle de la rue Madame et de la place du Cardinal Sourieu.

**2<sup>e</sup> prix Innover pour lire**

L'association Halte Nomade vient d'obtenir le 2<sup>e</sup> prix national de l'innovation lecture 2014 décerné par la Fondation Crédit Mutuel pour la lecture. Le prix s'attache à trois critères : l'originalité du projet et sa contribution novatrice à la promotion de la culture, son utilité sociale et sa participation à

**AGENDA****Avril**

**8** Réunion du comité de pilotage sur le Plan de prévention des risques naturels

**16** Conseil municipal : vote du budget

**18** Ouverture du camping municipal

**Mai**

**8** Cérémonie du 8 mai

**24** Floralies et foire aux petits animaux (ACAPLA)

**Juin**

**7** Trail du Cagire

**Numéros utiles**

Pompiers	112/18
S.A.M.U.	15
Gendarmerie	05 61 88 40 17
CC3V	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Guillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Camping	05 61 88 51 55
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26
Trésor public	05 61 88 40 51

**Voirie**

Suite aux intempéries, des trous se sont formés sur les routes de la commune. Leur rebouchage par les services techniques de la mairie est actuellement en cours. 4,2 t d'enrobé à froid ont déjà été utilisées, nécessitant 4 jours complets de travail pour 2 agents des services techniques.

**Passage du Tour de France**

Le 102<sup>e</sup> Tour de France traversera la commune d'Aspet à l'occasion de sa 12<sup>e</sup> étape Lannemézan-Plateau de Beille, le jeudi 16 juillet 2015. Les coureurs traverseront la commune vers 12h venant d'Izaut-de-l'Hôtel et Girosp en direction de Sengouagnet.

**Interdiction du brûlage des déchets à l'air libre**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit par la circulaire du 18 novembre 2011. Le brûlage des déchets verts nuit à l'environnement et à la santé et peut être cause de propagation d'incendie. Il s'agit en effet d'une combustion qui émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Les solutions alternatives au brûlage des déchets verts sont le paillage avec broyat, le compostage individuel, ou la collecte en déchetterie.

la création du lien social, sa faisabilité et sa pérennité. Une récompense méritée pour ce festival qui, depuis 3 ans, attire au mois d'octobre quelques 2000 écoliers pour assister à des spectacles de petite forme, des ateliers et de belles rencontres avec auteurs, éditeurs, illustrateurs et comédiens. Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour l'année prochaine, du 7 au 10 octobre 2015 à Aspet, avec le soutien entre autres de la Communauté de Communes des Trois Vallées et de la commune d'Aspet.

**Recensement de la population**

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans. Le dernier recensement réalisé à Aspet en 2011 a donné le chiffre de 1013 habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la population totale calculée s'établit à 1042 habitants. Le prochain recensement à Aspet aura lieu en 2016.

**Equarrissage**

L'entreprise Michel SAS possède une dérogation de la mairie pour le passage de ses véhicules de plus de 3,5 t sur l'ensemble de la commune, dans le cadre de son activité d'équarrissage.

Toutefois, pour des raisons de gestion de la voirie, les éleveurs sont priés de prévenir la mairie lorsqu'ils font appel aux services de cette entreprise.

**ALAE "Les bricoleurs du Cagire"**

L'accueil de loisirs associé à l'école a organisé deux sorties luge et raquette à la station du Mourtis en janvier. Les deux autres sorties "neige" prévues ont été annulées et reportées à cause du mauvais temps.

Les enfants déguisés ont aussi pu participer à une fête musicale pour Carnaval le 24 février, en lien avec l'école.

Au mois de mars ils s'attellent à la mise en place d'un jardin potager dans l'espace vert derrière le bâtiment St Jean-Baptiste afin de pouvoir y semer des légumes dès le mois de mai.

Les ateliers du mardi après-midi à venir promettent de belles découvertes :

- mardi 24 mars : pour les maternelles et CP, activité manuelle

sur le thème de Pâques, et du CE1 au CM2, sortie neige ;

- mardi 31 mars : pour les maternelles et CP, cinéma au Bois Perché et du CE1 au CM2 : pêche et randonnée ;

- mardi 7 avril : pour les maternelles et CP, chasse aux oeufs et du CE1 au CM2 : pêche et randonnée. Les ateliers "pêche" se feront en lien avec la Fédération de pêche au Centre d'initiation pêche et nature à côté du collège d'Aspet : deux guides expliqueront aux enfants la faune et la flore aquatique et leur feront visiter la "nursery" aux alevins. Un lâcher de truites sera effectué afin que les enfants puissent s'initier à la pêche à la truite. Les enfants de la maternelle réaliseront quant à eux cet atelier au mois de mai.